



## pension alimentaire, activité sportive enfant, nom d'usage

Par **dounette**, le **08/10/2008** à **13:18**

Mon ex-mari m'avait autorisé à conserver son nom, cela fait 3 ans que nous sommes divorcés, il ne veut plus que je porte son nom, faut-il repasser devant le juge, si oui faut-il un avocat, qui le paye?

Mon ex-mari me verse une pension alimentaire de 203 euros, est-ce que cela comprend sa participation financières aux activités sportives de son fils? Si non, me doit-il la moitié ou une partie des inscriptions?

Par **jeetendra**, le **08/10/2008** à **14:54**

bonjour, le nom de votre ex mari comme vous le portez à titre d'usage, votre ex peut si vous en faite un [fluo]usage abusif[/fluo] (article 264 du Code Civil),demander au juge aux affaires familiales la suppression de ce droit, disons de l'usage, pour la pension alimentaire c'est une somme globale il faut faire avec, il n'y a pas de bonus (complément)à la charge du débiteur, cordialement